



A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3A/2020/3388/168 du 23 novembre 2020, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

M. Tom Voosen à exploiter un réservoir souterrain à gaz propane d'une capacité de 2.700 litres/eau à Brouch, 1, Tommesknapp.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 12 janvier 2021 inclus.

Tuntange, le 3 décembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, *pour* le secrétaire ff,